

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits du week-end

IL PERD LE CONTRÔLE ET FINIT LA COURSE DANS UN MUR

Plus de peur que de mal. Un taxi a fini sa folle course dans la cour d'une maison après avoir détruit le mur de la concession à la cité de l'Asecna. Le conducteur d'un véhicule en provenance de l'aéroport et roulant à vive allure en direction d'Akanda, a brusquement perdu le contrôle de son engin à quelques mètres du Rond-point de la cité des Ailes. Il a quitté la chaussée, traversé le trottoir et fini sa course en détruisant le mur d'une concession.

IL EXIGE LE REMBOURSEMENT À UN COMMERÇANT QUI LUI AURAIT VENDU DES FAUSSES ÉCORCES APHRODISIAQUES

La scène se déroule non loin de la mairie de Nzeng-Ayong. Un riverain qui dit avoir acheté des écorces aphrodisiaques auprès d'un commerçant, qui a vanté les qualités de ce produit, se serait fait rouler par ce dernier. Il explique que depuis plus d'une semaine qu'il boit cette infusion, il ne ressent aucun changement. Pire sa situation se serait même dégradée. Il est alors revenu chez le vendeur en exigeant d'être remboursé. La situation qui commençait par dégénérer a été calmée par quelques passants.

BAGARRE POUR UN MÉGOT DE CIGARETTE

Deux amis en sont venus aux mains pour une banale histoire de mégot de cigarette dans un bar au quartier Lac-bleu. Selon un témoin de la scène, l'un des protagonistes avait sur lui une cigarette. Il a donné une cigarette à son compagnon en lui disant de fumer la moitié. Le temps d'aller se soulager. À son retour, il constate que la consigne n'a pas été respectée, le bâton de cigarette tout entier s'est consumé. Pris de colère, il renverse la boisson de son ami et les deux en viennent aux mains.

Rassemblés par Abel EYEGHE

Port-Gentil: sept familles à la belle étoile

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Plusieurs familles ont été condamnées à dormir à la belle étoile, à la suite d'un violent incendie qui a réduit leurs habitations en cendres. Les faits se sont déroulés, le 21 octobre écoulé au quartier Tobia. Précisément en face de la station Petro-Gabon, dans le 2^e arrondissement de Port-Gentil. Aucune perte en vie humaine n'est à déplorer, mais d'importants dégâts matériels. Les victimes n'ont rien pu sauver face à la virulence des flammes. Selon un témoin, "il y avait quatre studios, trois chambres en location, un dépôt de matériaux de construction et un atelier de couture". Comme souvent, nul ne connaît l'origine du feu. "On a seulement vu les flammes et on a couru pour essayer de venir sauver quelques effets, c'était trop tard. Le feu s'est très vite propagé à cause des maisons construites en planches", a confié une vic-



Photo: Jean Paulin Allogho

Un instantané de l'intervention des sapeurs-pompiers.

time. Alertés certainement par leurs voisins, les occupants des maisons calcinées arrivaient chacun à son tour découvrir le drame. Presque tous étaient

absents de leurs domiciles au moment des faits. Au total, ce sont 7 familles qui dormiront à la belle étoile. Il faut noter que c'est grâce à

l'élan de solidarité des badauds et le déploiement (pourtant) rapide des soldats du feu qui ont permis de circonscrire les flammes.

Détentions et peines: arrimer le Gabon aux normes internationales

Jean-Paulin ALLOGHO
Port-Gentil/Gabon

Un atelier relatif aux travaux de conception et d'élaboration de la politique nationale de gestion des détentions et des peines s'est dernièrement tenu au Palais de justice de Port-Gentil. En présence du président du tribunal de première instance, Christian Ambengat, et du procureur de la République, Léandre N'wompahouin.

Les débats étaient animés par l'expert international de LJ Institute du Canada, Gildas Lévasat. Sous la supervision de l'avocat général, Arnel Boulé, qu'assistait le conseiller du ministre de la Justice, Hervé Biba Ndzengue (modérateur). Les magistrats, les greffiers, le personnel admi-

nistratif de la Cour d'appel et du tribunal de première instance de Port-Gentil, les responsables de la prison centrale ont été éduqués sur les mécanismes d'identification et d'analyse des dysfonctionnements observés dans le cadre du pénal et du carcéral au Gabon. Mais également sur l'élaboration des solutions sous forme de programmes, qui constitueront des éléments de la politique nationale de gestion des détentions et des peines.

Et l'expert Gildas Lévasat de relever: "La ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, nous a mandatés pour accompagner son département dans la conception et l'élaboration de la mise en œuvre de deux politiques publiques: la politique nationale de gestion des détentions et des



Photo: Jean Paulin Allogho

Un instantané des travaux animés par l'expert international de LJ Institute du Canada.

peines, et la politique d'insertion et de réinsertion post-carcérale. Il s'agit là d'un vœu cher au président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui voudrait que nos systèmes judiciaire et

pénal soient modernisés et mis aux normes internationales en la matière. D'autant que le Gabon est membre de la Commission des Nations unies pour les Droits humains".